Cité de Dorval

Élection municipale du 2 novembre

Rôle du personnel électoral

2025

SCRUTATEUR

- Responsable du bureau de vote.
- Assure le bon déroulement du vote et le respect du secret du vote.
- Procède au dépouillement des bulletins de vote et transmet les résultats au président d'élection.

SECRÉTAIRE

- Assiste le scrutateur dans ses fonctions.
- Marque la liste électorale pour indiquer les personnes ayant voté et inscrit les mentions relatives au déroulement du vote dans le registre du scrutin.

SCRUTATEUR ASSIGNÉ AU VOTE ITINÉRANT

- Se déplace en compagnie du secrétaire pour assurer le vote des personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé.

SECRÉTAIRE ASSIGNÉ AU VOTE ITINÉRANT

- Se déplace en soutien au scrutateur pour assurer le vote des personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION

- Accueillent les électeurs qui souhaitent effectuer des ajouts, des corrections ou des radiations à la liste électorale.

MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

- Responsable de la vérification de l'identité des électeurs qui ne peuvent pas présenter l'un des documents d'identité exigés.

SURVEILLANT DES LIEUX

- Assure le décorum et le respect des règles d'accessibilité au lieu de vote.
- Veille au respect des règles d'affichage électoral à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de vote.

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

- Accueille les électeurs sur les lieux de vote, répond aux questions et les dirige vers leur bureau de vote.

PRÉPOSÉ AU POSTE INFORMATISÉ

- Accueille les électeurs sur les lieux de vote, répond aux questions et les dirige vers leur bureau de vote.
- Imprime les listes des électeurs ayant voté à la demande des releveurs de liste.
- Habileté informatique requise.

AGENT RÉVISEUR

- Se déplace chez les électeurs sur demande afin de valider les demandes de révision soumises à la commission de révision.

PRIMO

- Responsable du lieu de vote, cette personne supervise la circulation et veille au bon déroulement du vote.
- Personne-ressource pour le personnel électoral.